

Causerie #33 du 3 décembre 2015

« Femmes, féminisme & climat : quel rapport ? »

COMPTE-RENDU

Du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tient à Paris la 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21). Profitant de cette actualité, le Centre Hubertine Auclert a proposé, ce 3 décembre, un espace de discussion permettant d'aborder les conséquences directes, pour les femmes, du dérèglement climatique. En effet, les liens entre les questions relatives aux inégalités de genre et celles liées au climat ne sont peut-être pas immédiatement perceptibles. Pourtant, le Programme des Nations Unies pour le Développement estime que les femmes et les enfants sont 14 fois plus affecté-e-s que les hommes par les effets des catastrophes naturelles. Quelles sont les causes d'une telle situation ? Des solutions existent-elles ? Et quelles démarches ont été amorcées durant la COP21 ? Yveline Nicolas (association Adéquations, membre du Centre et du groupe français Genre et justice climatique), Marie-Annick Bourdin (Haut Conseil à l'Égalité Femmes-hommes – HCEfh) et Anne Barré (co-présidente de Women in Europe For a Common Future – WECF) étaient présentes pour en parler.

Inégalités entre les genres et dérèglement climatique : quel rapport ?

Plusieurs études internationales ont permis de mettre à jour le fait que les populations les plus défavorisées sont également celles le plus impactées par le dérèglement climatique : sécheresses, pluies diluviennes, inondations, hausse du niveau des mers... Les conséquences environnementales du réchauffement planétaire sont désastreuses pour les individus vivant en milieu rural et n'ayant qu'un accès restreint aux ressources naturelles. Or, comme le souligne Marie-Annick Bourdin - autrice d'un plaidoyer à l'initiative du HCEfh et des deux délégations pour les droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée et intitulé « *Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique* » - « les femmes représentent 70% des pauvres dans le monde » et « ce sont elles qui s'occupent de l'agriculture », notamment dans les pays du Sud, où elles sont en charge de la subsistance familiale et donc de la collecte des ressources permettant de se nourrir, s'abreuver, se chauffer... A ces difficultés accrues de subsistance s'ajoutent, par ailleurs, d'autres complications découlant directement des inégalités sociales entre les genres. En particulier, les femmes ont un « pouvoir économique limité du fait du moindre accès à la propriété foncière et au crédit » et présentent un « analphabétisme plus fréquent que chez les hommes ». Elles ont donc moins facilement accès à l'information ou aux compétences pourtant essentielles à la survie. Assignées à la sphère reproductive et domestique – « au prix parfois de leur déscolarisation », elles sont le plus souvent en charge des personnes vulnérables, telles que les personnes âgées, handicapées ou en bas âge, alors même que « dans les zones sinistrées (...) l'offre de soins de santé, de produits et services de planification familiale et de santé reproductive est encore plus déficiente que dans les situations normales ». Parallèlement, la dégradation des conditions de vie dans les pays les plus touchés par les catastrophes climatiques peut également conduire à une augmentation des violences perpétrées à l'encontre des femmes et des filles, par exemple lors de déplacements importants de populations ou au sein de camps de réfugié-e-s. Ainsi, aux inégalités découlant de l'organisation des rapports sociaux de genre s'ajoute bien souvent, pour les femmes, l'injustice climatique. Car, toujours selon Marie-

Annick Bourdin, l'Afrique, par exemple, n'est responsable que de 4% des émissions de gaz à effet de serre. Yveline Nicolas fait d'ailleurs remarquer, à ce propos, qu'« aujourd'hui on parle du « gaz à effet de serre » de manière quantitative. Or, il ne faut pas oublier le qualitatif : qui émet, commet... ». Et de rappeler que « ceux/celles qui souffrent le plus sont ceux/celles qui produisent le moins de déchets ».

Les femmes, porteuses d'initiatives écologiques et soutenables

Dans le même ordre d'idée, Yveline Nicolas nous rappelle que les femmes, du fait de leur moindre pouvoir économique, sont moins souvent propriétaires de voitures et qu'elles effectuent des trajets plus courts, mais plus nombreux, afin d'effectuer les tâches qui leur sont socialement assignées (conduire les enfants à l'école, aller faire les courses, passer s'occuper d'un parent ou d'un proche...). Leur utilisation des transports en commun est donc bien différente de celle des hommes. Pour autant, elles ne sont que rarement invitées à prendre part aux réflexions sur ce sujet. De la même façon, elles consomment en moyenne moins de viande industrielle que les hommes - dont le processus de production est éminemment polluant, sont plus sensibles aux questions environnementales et sont plus souvent adeptes de modes de consommation durables tels que les AMAP, les coopératives, ou encore l'exploitation de jardins partagés... Marie-Annick Bourdin souligne, quant à elle, que les femmes véhiculent de bonnes pratiques, et ce notamment par la transmission de savoirs dans l'agriculture ou l'artisanat. « Elles mobilisent leurs savoir-faire traditionnels dans différents domaines : pour la recherche de sources naturelles ou alternatives d'eau, la plantation de nouvelles variétés de cultures, la promotion de la biodiversité et la mise en place d'activités productives diversifiées pour augmenter les revenus du ménage. Elles jouent aussi un rôle dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans la vie quotidienne : agriculture de conservation, pratiques d'économie d'énergie et d'eau, activités de recyclage. (...) Ainsi, les femmes sont détentrices de connaissances environnementales locales qui, lorsqu'elles sont associées à des techniques et des technologies modernes, contribuent à une réponse d'adaptation plus efficace ». Cependant, « elles sont sous-représentées dans les filières des nouvelles technologies et les carrières d'ingénierie partout dans le monde, ce qui limite leur participation à la gestion des technologies d'innovation dans le domaine du dérèglement climatique ». Ce faisant, les actions entreprises par ces femmes, au niveau local, sont rendues peu visibles et restent moins valorisées. D'autant que, comme le souligne Anne Barré, « la participation des femmes, à tous les niveaux de gouvernance, n'est pas du tout évidente ».

Plaidoyers féministes dans le cadre de la COP21

C'est pourquoi plusieurs associations, comme le groupe Genre et Justice climatique ou encore Women in Europe For a Common Future, mais également le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, ont chacun formulé un ensemble de recommandations, adressées aux décideurs et décideuses politiques de la COP21 (qui, parmi 150 chef-fe-s d'Etat, comme le rappelle Anne Barre, ne sont que 7 femmes...). En effet, les différentes intervenantes ont souligné que le fonctionnement onusien est basé sur la logique du consensus. Or, dans la mesure où, par exemple, les Etats-Unis et la Chine – pays extrêmement pollueurs – ne sont pas résolus à restreindre et/ou modifier leur système de production, ce consensus reste difficile à atteindre. Pourtant, Yveline Nicolas l'affirme : « la COP21 est celle de la dernière chance » puisque « les quinze prochaines années seront déterminantes ». Il est donc absolument essentiel que les conséquences du dérèglement climatique sur la vie des

femmes soient prises en considération dès à présent, afin de lutter contre la « précarité énergétique » et pour une plus grande « justice climatique ». Autrement dit, il s'agit de faire en sorte de favoriser un « développement « durable », « soutenable »... mais surtout « viable » ».

Ainsi, **le groupe Genre et Justice climatique** soutient les organisations qui demandent de :

- Placer le respect de l'ensemble des droits humains au centre de l'accord climat, y compris le droit à un environnement sain, à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ainsi que les droits sexuels et reproductifs.
- Rompre avec les approches néo-libérales et la croyance que les marchés et institutions financières résoudront les problèmes qu'ils ont créés.
- Intégrer l'agro-écologie et la préservation des sols dans les négociations climatiques.
- Concrétiser le principe de responsabilité commune mais différenciée, par des transferts pour financer l'atténuation du déséquilibre climatique et l'adaptation, une priorité pour les pays pauvres, qui sont les plus touchés alors qu'ils ont le moins participé au problème.
- Réorienter les subventions et partenariats avec les industries polluantes (énergies fossiles, nucléaire, armement...) vers des pratiques soutenables (énergies renouvelables, relocalisation de la production et de la consommation).

L'association **Women in Europe For a Common Future**, quant à elle, est membre fondateur de la Women Gender Constituency et demande à ce que :

- Les gouvernements s'engagent à limiter le réchauffement sous le seuil de 1,5 degré Celsius.
- L'accord garantisse que toutes les actions liées au climat respectent, protègent et mettent en œuvre les droits humains, l'égalité de genre, les droits des peuples autochtones, l'équité intergénérationnelle, une transition juste et des normes de travail décentes, la sécurité alimentaire et des écosystèmes résilients.
- Les pays développés assument leur juste part de responsabilité en comblant l'écart inéquitable de réduction des émissions résultant des contributions nationales (INDC) et apportent un soutien inconditionnel aux pays en développement pour l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.
- Les gouvernements s'engagent à des actions pré-2020 variées, ambitieuses et justes dans le cadre du plan de travail II (Workstream II).
- Les concepts tels que « net-zéro », « neutralité carbone » ou d'autres, qui encouragent des mécanismes de compensation ou des solutions technologiques dangereuses, ne soient pas inclus dans l'accord de Paris.
- L'objectif à long terme de l'accord mette en place un plan d'action durable pour réduire drastiquement les émissions.
- Les mesures d'adaptation soient menées à l'échelle nationale et répondent aux besoins d'égalité de genre, à travers des processus participatifs et pleinement transparents.
- Le nouvel accord inclue explicitement une section dédiée aux pertes et dommages et propose des mécanismes de réparation à la fois financiers et non-matérielles.
- Le développement et le transfert de technologie soient sûrs pour les humains et l'environnement, accessible par tous à un prix abordable et réponde aux besoins d'égalité de genre.

- Les pays mettent à disposition de nouveaux financements publics, sous la forme de dons, qui soient prévisibles, clairement définis, additionnels, et répondent aux besoins d'égalité de genre. L'objectif de 100 milliards de dollars par an doit être un plancher, non un plafond, qui devra être revu à la hausse tous les 5 ans.
- La participation dans la prise de décision dans le cadre du nouvel accord soit inclusive et transparente, supprimant les obstacles qui entravent le mouvement des participants venant des pays en voie de développement et garantissant l'accès aux espaces de décision pour la société civile.

Enfin, le **Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** recommande de :

- Inscrire l'autonomisation des femmes et l'égalité femmes-hommes dans l'Accord issu de la COP21.
- Promouvoir et soutenir une véritable intégration du genre et de l'autonomisation des femmes, dans toutes les politiques et tous les programmes d'adaptation, d'atténuation, d'accès et de transfert de technologies.
- S'engager en faveur d'une allocation des financements climatiques permettant la réduction des inégalités de genre et promouvant l'autonomisation des femmes.